



VILLE DE LA RIVIÈRE-DE-CORPS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JANVIER 2021

Date de la convocation : 18 janvier 2021

Date d'affichage : 27 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christophe CHOMAT, Maire.

Présents : Christophe CHOMAT, Guillaume DENIS, Hélène BONNET, Hervé WALBILLIG, Aude JOURNOT, Didier ROUYER, Fabrice PARGAT, Francis DELLA-VEDOVA, Eric BRODARD, Claire DEVANLAY, Sylvie MARTIN, Caroline POUPIER, Sandrine HODIN, Sylvain SPEZIALE, Agathe SANDRIN, Emmanuelle PRALAIN, Sonia MERGER, Véronique SAUBLET SAINT-MARS, Claude GRADELET, Christophe PAGLIA, Jean-Marie MILANDRE.

Représentés : Philippe LEVESQUE par Emmanuelle PRALAIN, Laurence AUMIGNON par Véronique SAUBLET SAINT-MARS

Secrétaire : Madame Caroline POUPIER

Les comptes-rendus des séances des 19 novembre 2020 et 17 décembre 2020 sont lus et approuvés à l'unanimité.

La séance est ouverte.

01_21 - Recours au huis-clos

Rapporteur : Christophe CHOMAT

L'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les séances des conseils municipaux sont publiques. Toutefois, à la demande de 3 membres ou du Maire, le Conseil Municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis-clos.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, et dans la mesure où le public ne peut être accueilli et où la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée.

Compte tenu, que lorsque le Conseil Municipal décide de siéger à huis-clos, il exerce la plénitude de ses compétences et attributions, dans les mêmes conditions que lorsqu'il siège en séance publique.

La décision de tenir cette séance à huis-clos devrait être prise par un vote public du Conseil Municipal.

Nous continuerions ensuite à siéger à huis-clos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- **DE DECIDER**, de siéger à huis clos.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	23	23	0	0	0

Rapporteur : Christophe CHOMAT

Exposé :

En application des dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a été destinataire du rapport d'activité 2019 de Troyes Champagne Métropole ainsi que du Compte Administratif 2019 approuvé par délibération communautaire du 16 juillet 2020.

Outre les éléments de présentation institutionnelle, ce rapport retrace quelques faits majeurs de l'année 2019 dans les diverses compétences statutaires de la communauté d'agglomération parmi lesquelles on peut citer de façon non exhaustive :

- l'approbation de la charte de développement commercial ;
- le dispositif "Territoire zéro chômeur de longue durée" ;
- le lancement des travaux sur la digue de Fouchy ;
- la mise en service de la nouvelle station d'épuration d'Estissac ;
- le début des travaux à la station d'épuration de Barberey-Saint-Sulpice pour la commercialisation de biogaz ;
- la présentation des "trésors" de la médiathèque ;
- le déploiement de 44 nouvelles caméras de vidéoprotection ;
- l'ouverture du guichet logement étudiant ;
- le lancement d'un service de "court-voiturage" à l'échelle du territoire ;
- l'instauration d'un service de transport à la demande par la TCAT dans le ressort de Troyes Champagne Métropole ;
- l'aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RN77 ;
- la création de 140 km de parcours VTT dans huit communes rurales ;
- l'ouverture de la maison médicale d'Estissac ;
- la reprise de l'exploitation de la gare routière de Troyes ;
- l'entrée de Troyes Champagne Métropole au conseil d'administration de l'aéroport de Paris-Vatry ;
- le soutien financier dans le cadre d'une convention d'objectifs avec la Technopole de l'Aube ;
- la signature de la convention de financement du très haut débit ;
- la signature de la convention de renouvellement urbain du quartier Jules-Guesde à Troyes ;
- le lancement des études de la future Maison de santé pluriprofessionnelle à vocation universitaire et achat de la clinique des Ursulines à Troyes.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- **DE PRENDRE ACTE**, du rapport d'activité 2019 de Troyes Champagne Métropole.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	23	23	0	0	0

03_21 - Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube
--

Rapporteur : Christophe CHOMAT

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1 et 108-2 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu les prestations proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube en matière de médecine préventive et exposées dans la convention ci-annexée ;

Le coût de ces prestations qui sera réexaminé annuellement, se décompose, pour l'année 2021, de la manière suivante :

- 43 € par agent et par an de participation forfaitaire,
- 70 € pour chaque examen médical (réalisé en présentiel ou téléconsultation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- **DE DECIDER**, de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube pour bénéficier des prestations de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;
- **D'APPROUVER**, l'ensemble des termes de la convention « Médecine Préventive » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube ;

- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire à contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point ;
- **D'INSCRIRE**, les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	23	23	0	0	0

04_21 - Attribution marché - Nettoyage de l'intérieur et de la vitrerie des bâtiments communaux de La Rivière-de-Corps

Rapporteur : Didier ROUYER

Un marché de services pour le nettoyage de l'intérieur et de la vitrerie des bâtiments communaux a été lancé par la collectivité sous la forme d'un Appel d'Offres soumis au nouveau Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n°20108-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 et en application des articles L2121-2 et R2124-2 du Code de la Commande Publique par décret n°2019-259 du 25 mars 2019.

Cette consultation a été lancée le 3 novembre 2020 pour une remise des offres fixée au 4 décembre 2020 à 12 heures.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 14 décembre 2020 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection définis dans le Règlement de Consultation à l'article 7.6 - Jugement des propositions.

Le marché a été attribué à l'entreprise A- G NET PROPRETE & SERVICES sis au 4 rue Altiero Spinelli – 10300 SAINTE SAVINE pour un montant annuel de 82 506 € HT soit 99 007.20 € TTC pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- **D'ATTRIBUER**, le marché de nettoyage de l'intérieur et de la vitrerie des bâtiments communaux à l'entreprise A-G-NET PROPRETE&SERVICES ;
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché ;
- **D'INSCRIRE**, au budget 2021 les crédits nécessaires.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	23	23	0	0	0

05_21 - Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Rapporteur : Guillaume DENIS

Exposé des motifs :

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment fort dans le fonctionnement d'une Collectivité Locale. Cela est d'autant plus vrai que cet exercice, obligatoire pour une commune dont la population dépasse le seuil de 3500 habitants, est le premier débat dans un contexte de début de mandat.

A cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.

Selon les articles L. 2312-1 et 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration du Budget Primitif est précédée du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Ce débat a lieu au plus tôt deux mois avant l'examen du Budget Primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. Une délibération prend acte de la tenue du débat, sans avoir de caractère décisionnel.

Après avoir examiné le contexte financier de l'année pour les Collectivités Locales, et plus particulièrement pour la Ville, nous allons aborder successivement l'état des lieux des finances communales, puis les principaux éléments constitutifs du Budget 2021 présentés au dossier annexé à la présente.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'ouvrir le Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 15 janvier 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- **D'ACTER**, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021, tel qu'annexé ;
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	23	23	0	0	0

**06_21 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - Programme Voirie 2021 -
Demande de subvention**

Rapporteur : Didier ROUYER

La Commune de la Rivière de Corps détient un patrimoine important en matière de voirie communale. Dans certains secteurs, cette voirie, qui permet d'assurer l'accessibilité des quartiers résidentiels avec le centre-bourg, pose des problèmes de vieillissement de la chaussée et de dégradation de l'accessibilité des espaces publics. Ce problème est d'autant plus grand que la population des zones desservies est souvent vieillissante. En complément avec le projet d'aménagement du centre-bourg et en synergie avec un projet d'aménagement à l'échelle de la commune qui est en cours de définition, la Commune engage un programme pluri annuel de reprise de la voirie et des trottoirs dégradés dans les endroits où la situation est la plus urgente.

En 2021, il est envisagé de programmer les opérations suivantes :

- Réfection de la rue des Erables ;
- Réfection de l'impasse des Erables ;
- Réfection de la couche de roulement de la rue d'Aumont ;
- Réfection de trottoirs Rue Auguste Renoir ;
- Réfection du Chemin de Cliquat.

Le contenu définitif et détaillé de ce programme sera arrêté en Commission **Urbanisme - Voirie - Patrimoine**.

Le coût des travaux est évalué à **153 222 € HT, soit 183 866 TTC**.

Ce projet est susceptible d'obtenir différentes subventions. Sous réserve de validation par les différents financeurs, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement prévisionnel	Montant HT	Taux
DETR	30 644	20%
Autofinancement	122 578	80%
Total	153 222	100%

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 15 janvier 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 - Programme voirie 2021 ;
- **DE DEMANDER**, l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention ;
- **DE PRECISER**, que les crédits seront prévus au BP 2021 ;
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	23	23	0	0	0

07_21 - Création d'une aire de jeux multi-sports - Demande de subventions

Rapporteur : Christophe CHOMAT

Une réflexion a été lancée sur la création d'une aire multisports. Cet équipement a pour objectif de lutter contre l'isolement et la sédentarité dont souffrent les adolescents après une année 2020 qui a été particulièrement éprouvante.

Le fait de créer cet équipement sur le site du Complexe Lacaille à l'emplacement du terrain de basket présente plusieurs avantages :

- Cela permet de répondre au problème de remise aux normes du terrain de basket en matière de sécurité et d'accessibilité ;
- L'implantation au sein du complexe Lacaille qui est clôt permettra de maîtriser les horaires d'utilisation ;
- Ce site est à la fois à proximité du Club Ado et des différents équipements sportifs.

Cet équipement devrait permettre la pratique en toute sécurité et autonomie de différentes activités sportives : Football, Handball, Basketball, Tennis, Tennis-ballon, Badminton, Volley, Hockey sur gazon...

Trois modes d'utilisations sont envisagés en fonction des tranches horaires :

- Dans le cadre du Club ado,
- Dans le cadre des activités des Clubs sportifs,
- Dans le cadre d'une pratique autonome.

Le coût des travaux est évalué à **40 700 € HT, soit 48 840 € TTC.**

Ce projet est susceptible d'obtenir différentes subventions. Sous réserve de validation par les différents financeurs, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement prévisionnel	Montant HT	Taux
DETR	8 140	20%
DDCSPP	10 000	30%
TCM	8 140	20%
CAF	4 070	10%
Autofinancement	8 140	20%
Total	40 700	100%

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 15 janvier 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour ce projet auprès de :
 - l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 ;
 - l'Etat - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) au titre des dispositifs de l'Agence nationale du sport ;
 - Troyes Champagne Métropole ;
 - La Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
- **DE DEMANDER**, l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention ;
- **DE PRECISER**, que les crédits seront prévus au BP 2021 ;
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	23	23	0	0	0

08_21 - Remplacement de la chaudière de l'Hôtel de Ville - Demande de subventions

Rapporteur : Christophe CHOMAT

L'Hôtel de Ville de la Rivière de Corps est un bâtiment d'une surface de 630 m² qui est actuellement chauffé par une chaudière chapée gaz de 70 kW datant de 1991.

Cet équipement vieillissant doit impérativement être changé pour des raisons de sécurité, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serres et de diminuer la consommation énergétique de la commune qui impacte lourdement les dépenses de fonctionnement.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale pluriannuelle de maîtrise de l'énergie qui est élaborée sur la base du diagnostic réalisé dans le cadre de la mission de Conseil en énergie partagée portée par Troyes Champagne Métropole.

Le coût des travaux est évalué à **19 362 € HT, soit 23 235€ TTC.**

Ce projet est susceptible d'obtenir différentes subventions et financements. Sous réserve de validation par les différents financeurs, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement prévisionnel	Montant HT	Taux
DETR	3 872	20%
DSIL	3 872	20%
Rachat des CEE	2 563	13%
Autofinancement	9 054	47%
Total	19 362	100%

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 15 janvier 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour ce projet auprès de :
 - l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 ;
 - l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021.
- **DE DEMANDER**, l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention ;
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire à procéder à la vente des Certificat d'énergie (CEE) pour ce projet ;
- **DE PRECISER**, que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2021 ;
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	23	23	0	0	0

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 32 .

Fait à LA RIVIERE DE CORPS, les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Christophe CHOMAT